

# St Mart'Infos

A scenic view of a village with white houses and red-tiled roofs, surrounded by green fields and trees, with mountains in the background. The houses are built on a hillside, and there are solar panels on some of the roofs. The landscape is lush and green, with a clear blue sky and distant mountains.

**Semestriel n°15**  
**Juin 2015**

DÉPARTEMENT DE L'AIN

ARRONDISSEMENT D. Bourg

Canton de Montrevel

Perception de Confrançon

COMMUNE D. St-Martin-le-Châtel

# BUDGET PRIMITIF

pour l'Exercice 1915

POPULATION : 793 habitants.

PRINCIPAL DES CONTRIBUTIONS DIRECTES

Contribution foncière..	{ Bâtie.....	<u>210</u>
	{ Non bâtie.....	<u>3390</u>
Contribution personnelle et mobilière..		<u>696</u>
des portes et fenêtres.....		<u>596</u>
des patentes.....		<u>197,95</u>
TOTAL.....		<u>5089,95</u>

# Le budget en 1915...

Recettes . . . . .	F.	12 939 12	
Dépenses . . . . .	F.	7 183 58	
Excédent {	de Recettes . . . . .	F.	5 745 54
	de Dépenses . . . . .	F.	
A reporter au budget supplémentaire de 19 . . . . .	F.	5 745 54	

Je certifie le présent Compte d'administration, rendu pour les Recettes et Dépenses de l'Exercice 1916, par le Maire de la Commune de Saint-Martin-le-Châtel

Fait à Saint-Martin-le-Châtel, le vingt-neuf mai 1917.



LE MAIRE,

*[Signature]*

Le Conseil municipal, statuant en conformité de l'article 52 de la loi du 5 avril 1884 en l'absence et sous la présidence de M. Chapuis Hippolyte, nommé à cet effet, approuve le compte tant en recettes qu'en dépenses.

LES MEMBRES PRÉSENTS :

*[Signatures of council members: Veroy, Boissy, Designat, Dubois, Guerry, Blanc]*

A Saint-Martin-le-Châtel, le vingt-neuf mai

LE PRÉSIDENT :

*[Signature]*

*Approuvé le 5 Juin 1917*

## OBSERVATIONS.

Le compte d'administration doit offrir, à la suite des chapitres du budget primitif, les chapitres additionnels comprenant tout ce qui complète les opérations relatives à l'exercice clos. Lorsque des crédits additionnels ainsi classés séparément auront pour objet de payer une dépense déjà créditée au budget primitif pour une somme insuffisante, il ne sera pas nécessaire de scinder l'ordonnement de cette dépense de manière à ce qu'il y ait un mandat délivré sur le crédit primitif et un second mandat sur le crédit supplémentaire. Il conviendra seulement qu'en divisant la dépense dans le compte, on rappelle, par une note placée dans la colonne d'observations, en regard du crédit primitif, « qu'il y a au Chap. III. Art. . . un complément de la même dépense, et que les pièces rapportées à l'appui du « crédit primitif justifient la dépense totale ».

Lorsque le compte administratif comprend des articles nombreux, il doit totaliser par chapitres ; les totaux des chapitres sont ensuite récapitulés à la fin de la recette et de la dépense, pour former des totaux généraux. (Instruction du Ministre de l'Intérieur du 1<sup>er</sup> juillet 1897.)

Les autorisations spéciales font partie du chapitre III ; elles sont inscrites dans un paragraphe distinct, à la suite des prévisions du budget additionnel.

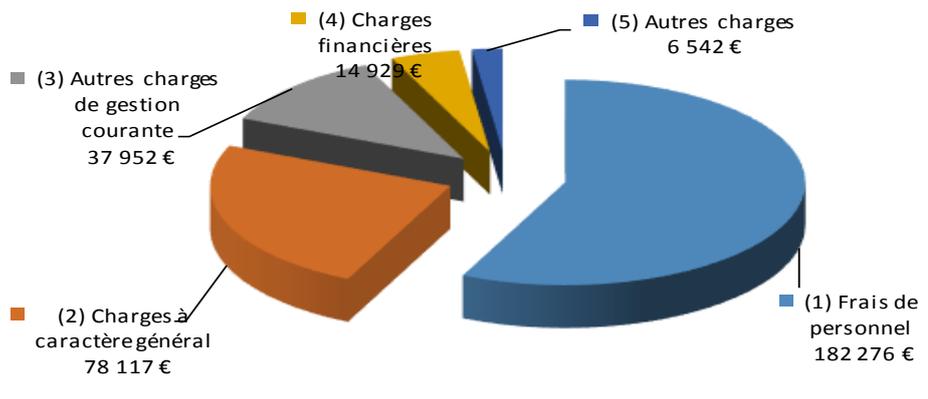
Ce compte doit rappeler tous les articles des recettes ou des dépenses : soit dans le budget primitif, soit dans les chapitres additionnels ; si quelque crédit alloué restait sans emploi, ils n'en doivent pas moins être mentionnés dans le compte et figurer dans la colonne des dépenses autorisées, sauf à inscrire dans la colonne des restes annulés. (Même instruction.)

À ce reste, le cas échéant ci-dessus ne devra pas se présenter fréquemment si l'on

## BUDGET FONCTIONNEMENT 2014

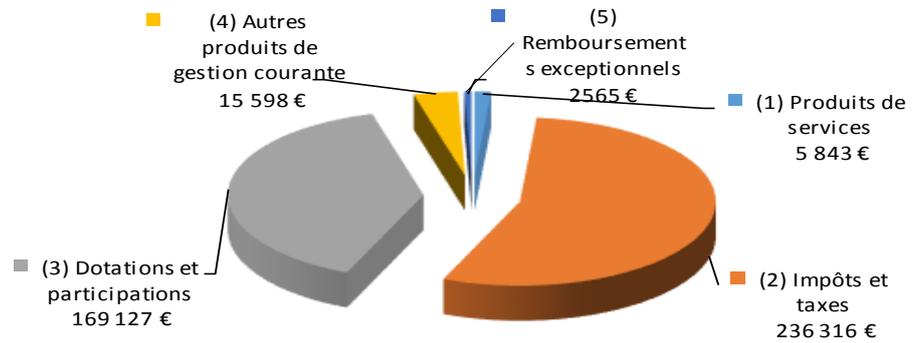
### Dépenses : 319 815,33 Euros

- (1) Frais de personnel
- (2) Eau, téléphone, entretien de bâtiments, cérémonies, voirie et diverses petites fournitures
- (3) Indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au syndicat de la Reyssouze
- (4) Intérêts des emprunts
- (5) Fonds nationaux de garantie individuelle des ressources (compensation taxe professionnelle)



### Recettes : 429 449,20 Euros

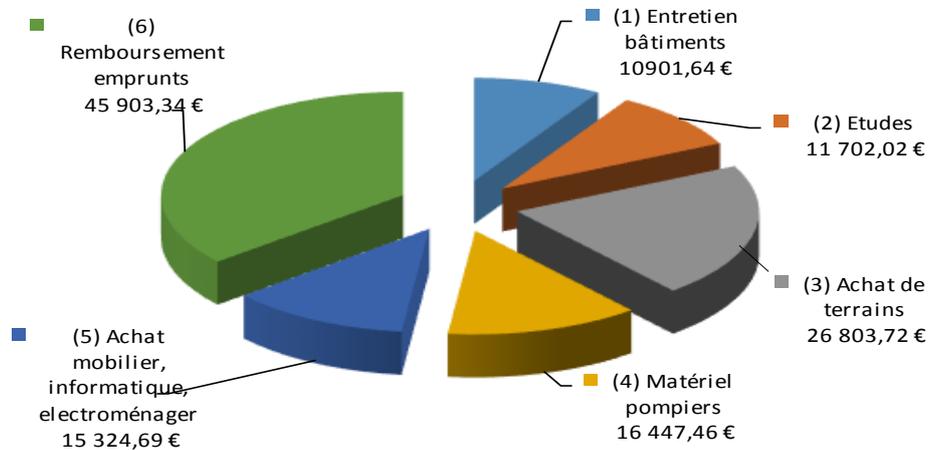
- (1) Redevance d'occupation du domaine public (concessions)
- (2) Impôts locaux, droits de mutation
- (3) Dotations de l'état, dotation de solidarité de la communauté de communes, fond départemental de la taxe professionnelle
- (4) Revenus des locations (salle des fêtes et logements communaux)
- (5) Remboursements exceptionnels



## BUDGET D INVESTISSEMENT 2014

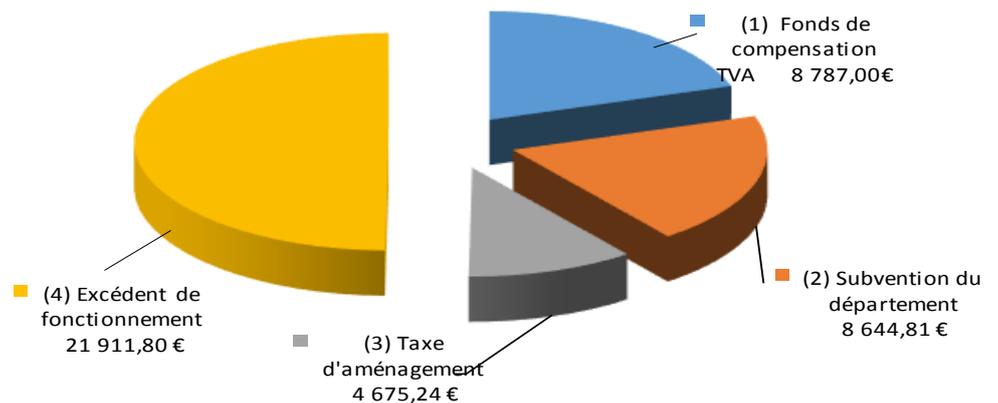
### Dépenses : 127 082,87 Euros

- (1) Remplacement aérotherme salle du club + refectoire toiture aire de loisirs
- (2) Reprise des concessions en état d'abandon, accessibilité de la salle des fêtes, cheminement piéton
- (3) Portage achat maison Mr Borgat
- (4) Matériel pompiers + vestiaire femme
- (5) Matériel atelier, équipement informatique, mobilier mairie et cimetière, électroménager
- (6) Remboursement emprunts



### Recettes : 44 018,85 Euros

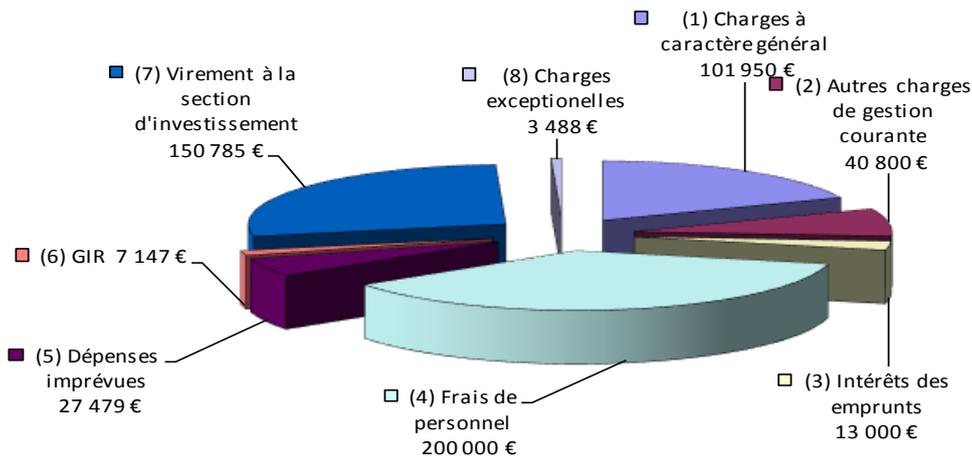
- (1) Fonds de compensation TVA
- (2) Subvention du département pour cheminement piéton
- (3) Taxe d'aménagement
- (4) Excédent de fonctionnement



### BUDGET PRIMITIF DE FONCTIONNEMENT 2015

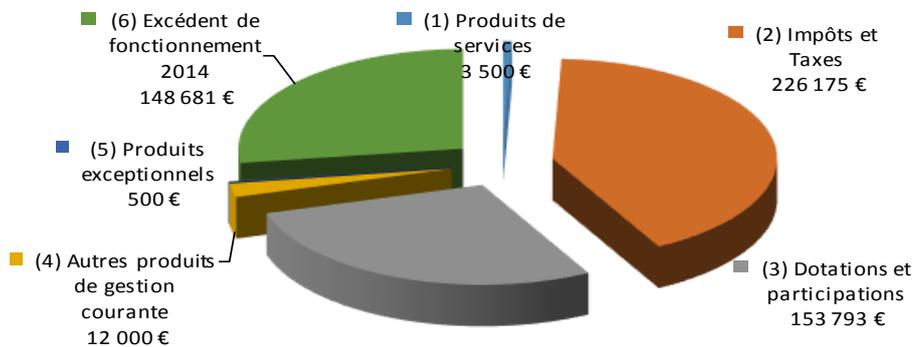
**Dépenses : 544 648,61 euros**

- (1) eau, téléphone, carburant entretien de bâtiments, cérémonies, voirie et diverses petites fournitures
- (2) indemnités des élus, subventions aux associations, contribution au syndicat de la Reyssouze
- (3) Intérêts des emprunts
- (4) Frais de personnel
- (5) Dépenses imprévues
- (6) dotation reversée aux autres collectivités locales
- (7) Virement à la section d'investissement
- (8) Charges exceptionnelles (remboursement redevance occupation domaine public)



**Recettes : 544 648,61 euros**

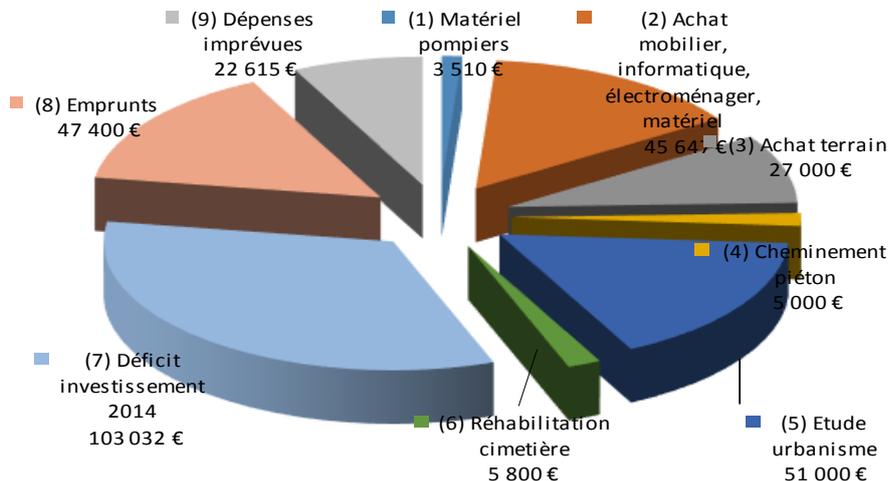
- (1) Redevance d'occupation du domaine, concessions
- (2) Impôts locaux, droits de mutation
- (3) Dotations de l'état, dotation de solidarité de la communauté de communes, fonds départemental de la taxe professionnelle
- (4) Revenus des locations (salle des fêtes et
- (5) Dotation recensement
- (6) Excédent de fonctionnement 2014



### BUDGET PRIMITIF D'INVESTISSEMENT 2015

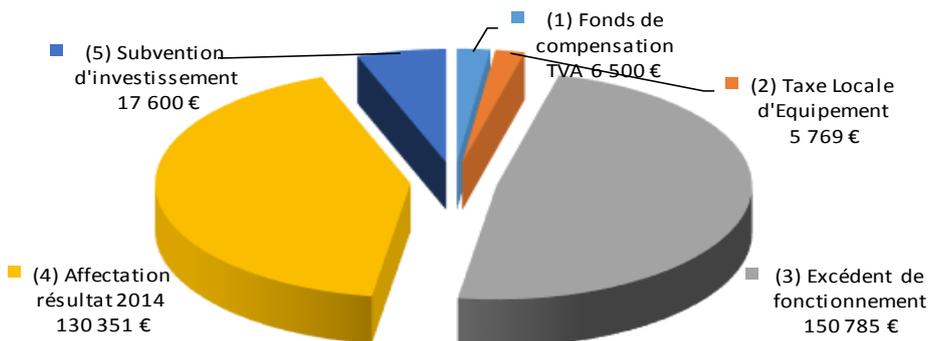
**Dépenses : 311 004,48 euros**

- (1) Matériel pompiers + vestiaire femme
- (2) Achat mobilier, informatique, électroménager, matériel : école, mairie, cantine, atelier
- (3) Annuités Etablissement Public Foncier de l'Ain, autre achat terrain
- (4) Cheminement piéton
- (5) Etude urbanisme + accessibilité des bâtiments+ programme de travaux
- (6) Réhabilitation cimetière
- (7) Déficit investissement 2014
- (8) Emprunts
- (9) Dépenses imprévues



**Recettes : 311 004,48 euros**

- (1) Fonds de compensation TVA
- (2) Taxe Locale d'Equipement
- (3) Excédent de fonctionnement
- (4) Affectation résultat 2014
- (5) Subvention d'investissement



## Les TAP (temps d'activités périscolaires)



Tout au long de l'année scolaire, les enfants de l'école ont, tous les lundis et jeudis de 15h15 à 16h15, fait des activités variées (bricolage, rotin, théâtre, jeux de société, activités sportives, etc...)

## Etude d'aménagement du centre village

La municipalité a souhaité engager une réflexion approfondie sur l'aménagement des futures zones à urbaniser au bourg. En effet, les zones pressenties pour accueillir de nouvelles constructions sont affichées dans le plan local d'urbanisme de la commune (zone 2AU sur le plan ci-dessous), mais doivent faire l'objet d'une étude pour déterminer les principes d'aménagement qui s'imposeront.

Cette étude a pour objectif notamment de définir plusieurs scénarios d'aménagement cohérent de ces secteurs à l'échelle du bourg et d'établir une programmation détaillée en lien avec le projet d'aménagement et de développement durables de la commune. L'un des enjeux de cette étude est de garantir une bonne qualité du cadre de vie de ces futurs quartiers tout en respectant notre environnement.

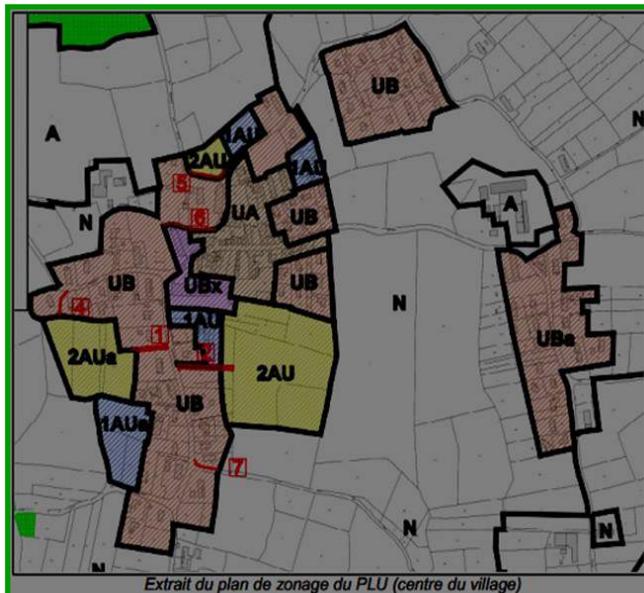
Il est important d'avoir une vision d'ensemble des secteurs à urbaniser de façon à garantir une bonne complémentarité dans les différents programmes à venir et ainsi proposer une offre au plus près des besoins de la commune.

A l'issue de cette réflexion, les principes d'aménagement retenus seront traduits dans le PLU, et devront également être compatibles avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT) Bourg Bresse Revermont, en cours de révision.

Un appel d'offres a été lancé au printemps et a permis de retenir le cabinet Berthet Liogier Caulfuty, basé à Bourg en Bresse, pour mener cette étude pour une durée d'environ 6 à 8 mois.

La municipalité souhaite également associer la population à cette réflexion qui concerne le développement du village. Pour cela, le cabinet d'études a pour mission d'organiser une concertation tout au long de l'étude. Concertation qui débute par une première réunion le jeudi 9 juillet 2015 à 18h30 et qui a pour objectif de faire une visite des deux sites principaux afin de partager les enjeux et les premiers éléments de diagnostic.

Les personnes souhaitant apporter leur contribution à la réflexion pourront le faire également en mairie. Un registre sera ouvert pendant toute la durée de l'étude.



Extrait du plan de zonage du PLU (centre du village)



## Rechampissage du monument aux morts

Le temps a fait son œuvre et les noms des soldats de la commune morts pour la France s'effaçaient au fil du temps.

Le conseil a donc décidé de faire réaliser le rechampissage et la mise en peinture des lettres par une entreprise de Coligny pour un montant de 2119,30 € HT.

De mémoire, nous ne connaissons pas la date de la dernière remise en état de ce monument.



## FC Curtafond Confrançon St Martin Didier

### Les jeunes du Football Club supporters du FC Bourg Péronnas

Le club de Bourg Péronnas qui évolue en championnat National a invité nos jeunes à venir les supporter. Nous avons choisi la rencontre du 10 avril contre Fréjus St Raphael.

47 enfants et une trentaine d'adultes ont répondu à l'invitation. Toute cette cohorte était encadrée par les éducateurs du club.

C'est avec beaucoup de ferveur que les enfants ont encouragé les bleus. Par leurs chants, ils ont mis une bonne ambiance dans la tribune.

Chacun gardera un bon souvenir de cette soirée d'autant plus que les locaux se sont imposés sur le score de 4 à 0.

### Vers le label « Ecole de Foot »

Cette saison, le nombre de jeunes licenciés a augmenté de 30% puisque le club compte 70 joueurs âgés de 5 à 10 ans. Cette tendance vient récompenser le travail fourni par l'équipe d'éducateurs en place. L'avenir d'une association sportive comme la notre passe par la formation des jeunes. C'est pourquoi, nous sommes rentrés dans une démarche pour obtenir le label « Ecole de Foot », label décerné par le District de l'Ain de Football, qui récompense la qualité de l'accueil et de l'encadrement des jeunes.



Dès la rentrée scolaire, les premiers mercredi de Septembre sont l'occasion pour les enfants de venir essayer notre sport dans le cadre d'ateliers qui se veulent avant tout ludiques.

Seule condition, avoir 5 ans révolus.

Pour tout renseignement, contactez Mickael BROYER au [06.22.39.81.99](tel:06.22.39.81.99) ou par mail [mickael.broyer@orange.fr](mailto:mickael.broyer@orange.fr)

**Mickael BROYER**

## Tarif des locations des salles communales

	Habitants de la commune	Habitants extérieurs	Associations communales ou intercommunales	Associations extérieures
<b>Location de la salle des fêtes</b>				
1 journée (salle+cuisine) + lessivage des sols	150 €	340 €	gratuit	200 €
2 journées (salle+cuisine) + lessivage des sols	220 €	480 €	gratuit	300 €
Chauffage (selon période)	25 € par jour	25 € par jour	gratuit	25 € par jour
Option lessivage des sols			40 €	
<b>Location de la salle du club des jeunes</b>				
1 journée	35 €		gratuit	
2 journées	50 €		gratuit	
Activités commerciales	40 €			
Chauffage (selon période)	25 € par jour		gratuit	
<b>Location de l'aire de loisirs</b>				
1 journée	35 €	60 €	gratuit	
2 journées	50 €	90 €	gratuit	

## Tarifs des locations de matériel

### Comité des Fêtes

Contact : Maurice PONT (04.74.25.75.89) ou maurice.pont0584@orange.fr

- ∞ Table 5 €
- ∞ Chaise d'extérieur 0.50 € (par lot de 10)
- ∞ Chapiteau 80 €
- ∞ Friteuse (1bac, 3 bacs) 8 € le bac

### Club des Jeunes

Contact : Adrien ARNAUD (06.35.92.59.15)

- ∞ Chaise d'extérieur 0.50 € (par lot de 10)
- ∞ Sonorisation 30 € la soirée
- ∞ Élément de bar 5 €

### Horaires d'ouverture au public de la mairie

Lundi	16h - 19h
Mardi	8.30 h - 12h
Jeudi	16h - 19h
Vendredi	8.30 h - 12h

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message sur le répondeur de la mairie :  
 ☎ 04.74.30.41.22 ou envoyer un mail :  
 ☒ mairiestmartinlechatel@wanadoo.fr.

## Informations pratiques

### Bienvenue aux nouveaux habitants

Les nouveaux habitants sont invités à se présenter en mairie pour prendre contact et se faire connaître. Un livret d'accueil leur sera remis.

### Carte nationale d'identité

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité des cartes nationales d'identité (CNI) délivrées aux personnes majeures passe de 10 à 15 ans.

Attention, cette prolongation ne concerne pas les CNI délivrées aux mineurs qui restent valables 10 ans.

Pour les CNI délivrées entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, cette prolongation de 5 ans n'implique aucune démarche administrative. La date de validité inscrite n'a pas besoin d'être modifiée.

Pour les personnes qui souhaitent voyager, cet allongement de validité n'est actuellement pas reconnu hors de nos frontières. Si vous projetez de voyager avec votre carte nationale d'identité, il est recommandé de consulter au préalable la rubrique Conseils aux voyageurs du ministère des Affaires étrangères :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/>



### Passeport

Les demandes de passeport doivent être déposées dans une mairie qui possède un dispositif spécifique de recueil de données.



Pour notre commune, la mairie la plus proche est celle de Montrevel.

### Recensement citoyen

Tout jeune Français de plus de 16 ans doit spontanément se faire recenser auprès de sa mairie. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir se présenter aux concours et examens publics (y compris permis de conduire). Si le jeune est mineur, il peut faire la démarche seul ou se faire représenter par l'un de ses parents. Si le jeune est majeur, il doit faire la démarche seul.

#### Pièces à fournir :

- une pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport, par exemple)
- un livret de famille à jour.
- Il n'est pas nécessaire de fournir un justificatif de domicile.

### Inscription sur les listes électorales

Pour pouvoir voter, il faut être inscrit sur les listes électorales. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans si les formalités de recensement ont été accomplies. Pour les nouveaux habitants, il suffit de se présenter en mairie avec une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

### Carte d'accès à la base de plein air



Cette carte permet aux habitants de la communauté de commune de Montrevel (nécessaire à partir de 3 ans) d'entrer gratuitement à la Plaine Tonique. Elle est délivrée au secrétariat de mairie du domicile (se présenter avec une photo d'identité et un justificatif de domicile).

La carte est valable chaque année (à condition de passer en mairie pour apposition d'une pastille correspondant à l'année en cours).

### Site internet

Depuis quelques mois, un groupe issu de l'équipe municipale, assisté d'Esther DUMAIRIE, secrétaire de mairie, travaille à l'élaboration d'un site internet qui devrait être consultable en septembre 2015.

Le nom du site sera communiqué par voie de presse et affichage en mairie en temps voulu.

## La communauté de communes fête ses 50 ans

La Communauté de communes fête ses 50 ans le samedi 29 août 2015 à la base de loisirs La Plaine tonique. A cette occasion, la Communauté de communes a concocté un programme riche et varié.

Cette journée qui se veut festive, a deux objectifs : rendre hommage à l'action du Dr. Louis Jannel qui lança la création du District rural en 1965 et réunir les habitants des 14 communes du territoire dans un esprit festif et ludique.

### Jeux intervillages et jeux en bois

Le samedi 29 août, la journée démarrera avec la dénomination du Centre Culturel Louis Jannel. Un temps officiel qui permettra de réunir un grand nombre d'acteurs du territoire. Dans l'après-midi, à 15h, place aux jeux intervillages sur le site de la base de loisirs. 14 équipes issues des 14 communes devraient s'affronter dans un esprit bon enfant autour de plusieurs jeux gonflables et géants, histoire de passer un agréable moment : tir à la corde, porté de bambous, baby-foot humain, courses à skis géants, ... Les habitants des 14 communes sont bien sûr invités à venir soutenir leur équipe et à en prendre plein les yeux tout l'après-midi.

Les plus jeunes ne seront pas oubliés puisque des jeux en bois géants (mölki, mikados, dominos...) seront également installés et un omnibus pourra accueillir les enfants pour des moments de contes.



Outre les jeux, le public pourra admirer une expo-photos qui évoquera plusieurs grands projets d'hier et d'aujourd'hui qui font le cœur des activités de la Communauté de communes. Aux habitants de voir s'ils parviendront à reconnaître leur village 30 ou 40 ans plus tôt !

### Un repas sur réservation

A l'issue des jeux, en début de soirée, les habitants pourront profiter d'un repas et souffler les 50 bougies d'anniversaire de la Communauté de communes. Au menu : fricassée de volailles, gratin dauphinois et gâteau. Attention ! La participation au repas s'effectue sur réservation. Les habitants du territoire pourront découper leur coupon de réservation dans le numéro de juillet du magazine communautaire « Plaine tonique » et le déposer dans les mairies des 14 communes avec leur règlement avant le 7 août : 10 € pour les adultes, gratuit pour les moins de 12 ans.

Pour finir en beauté, la journée s'achèvera vers 21h30 avec un magnifique spectacle de la compagnie des Quidams intitulé « FierS à cheval ». Des cheveux sculptés dans des matières gonflables de plus de 3.50 m de hauteur vont ainsi déambuler dans un spectacle sons et lumières entièrement gratuit.

Et comme la Communauté de communes n'a pas tous les jours 50 ans, les activités nautiques de la base de plein air seront entièrement gratuites le dimanche 30 août pour tous les habitants de la Communauté de communes sur présentation de la carte d'accès.

Plus d'infos dans le n°36 du magazine « Plaine tonique » dans vos boîtes aux lettres en juillet et sur le site de la Communauté de communes : [www.cc-montrevelenbresse.fr](http://www.cc-montrevelenbresse.fr)

### Contact :

Caroline Musquet, chargée de mission : [caroline.musquet@cc-montrevelenbresse.fr](mailto:caroline.musquet@cc-montrevelenbresse.fr). Tél : 04-74-25-62-64

Séverine Fèvre, chargée de communication : [severine.fevre@cc-montrevelenbresse.fr](mailto:severine.fevre@cc-montrevelenbresse.fr). Tél : 04-74-25-62-32



Du 31 juillet au 8 Août 2015, La Lune à l'Envers organise le festival Théâtre sur un Plateau : 18 spectacles pour tous les publics, répartis sur 7 sites de la communauté de communes de Montrevel-en-Bresse.

Richard Bohringer sera le parrain de cette nouvelle édition et viendra présenter son spectacle "Traîne pas trop sous la pluie" à cette occasion, Christophe Alévèque, Marie-Christine Barrault, Jean-Paul Farré, mais aussi les Cartoun Sardines, la Compagnie des Quidams, et une quinzaine d'autres compagnies seront aussi présents pour faire de cet événement une grande fête du théâtre !

## A vos agendas...

Août	Samedi	01	Fête patronale : Course pédestre - Feu d'artifice - Bal
	Dimanche	02	Repas Grenouilles - Animations gonflables Concours de pétanque
	Vendredi	21	Assemblée Générale Société de Chasse à Curtafond
Septembre	Jeudi	10	Assemblée générale des Retraités
	Vendredi	11	- Assemblée générale du Sou des Ecoles - Tournoi de foot vétérans à Curtafond (Challenge G. Greffet)
	Week-end	11-12-13	Enduro carpe des Carpistes de l'espoir
	Samedi	12	Tournoi de foot jeunes à Curtafond
	Vendredi	18	Assemblée Générale du Club des Jeunes
	Samedi	19	Repas CCAS
	Vendredi	25	Coinche des retraités
Octobre	Jeudi	1er	Collecte de sang (16-19h)
	Samedi	17	Soirée du Sou des Ecoles
	Samedi	24	Concours de belote du Fleurissement
Novembre	Samedi	07	Boudin et civier du fleurissement
	Samedi	14	Concours de Belote en matinée des Pompiers ( à la vache)
	Dimanche	15	Banquet des Chasseurs à St Martin le Châtel
	Samedi	21	Repas Tartiflette du Club des Jeunes
	Samedi	28	Repas moules frites du foot à St Didier
Décembre	Samedi	05	Illuminations et marché de Noël du Comité des fêtes
	Samedi	12	Vente de boudin des Chasseurs à St Martin et Curtafond
	Jeudi	17	Noël des Anciens

### Vogue les 1er et 2 Août 2015

Lors du dernier numéro de notre presse locale un mot bizarre est apparu :  
LA SAINTMART'INFERNALE.

C'est une nouvelle course ludique, par équipe de deux, se déroulant sur 3 500 mètres avec des obstacles. Le départ sera donné à l'issue de nos deux compétitions traditionnelles le samedi 1er août à 18 h15.

Pour plus de renseignements : <https://fouledelavogue.wordpress.com>

Bulletin rédigé par la commune de Saint Martin le Châtel

Comité de rédaction : Jean Luc Jacquet, Eric Almodovar, Nadège Berthaud,  
Sandrine Dubois, Catherine Duc

Mairie : 52 route de Bourg - 01310 Saint Martin le Châtel

Téléphone : 04 74 30 41 22 - Fax : 04 74 25 70 39

Email : mairiestmartinlechatel@wanadoo.fr

